

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE 2021

# Votre enfant :

- Entre pour la première fois à l'école maternelle.
- Passe au C.P.

Il suffit de nous envoyer le dossier d'inscription par mail (<u>enicolas@saint-amand-les-eaux.fr</u>) dès à présent et <u>JUSQU'AU VENDREDI 16 AVRIL 2021.</u>

Vous pouvez aussi déposer celui-ci en Mairie, au Service Education sur rendez-vous (<u>\$\mathbb{Z}\$</u> 03.27.22.48.73), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h15 - cour de l'Echevinage (Grand-Place).

Le personnel communal vous indiquera l'école correspondant à votre secteur et enregistrera l'inscription de votre enfant.

- ⇒ Pour les enfants du secteur, et les élèves Amandinois passant de la grande section au C.P. au sein d'un même groupe scolaire, le certificat d'inscription sera délivré immédiatement.
- ⇒ Pour les nouvelles dérogations internes à Saint-Amand-Les-Eaux ou les dérogations extérieures, une réponse sera apportée à la famille début mai.

Merci de bien vouloir attendre la délivrance du certificat d'inscription avant de prendre contact avec le (la) Directeur(trice).

#### Pièces à joindre à votre demande :

- Le formulaire d'inscription\* signé des deux parents (Sauf si l'autorité parentale est exclusive).
- Le livret de famille.
- La pièce d'identités des parents (et de l'enfant si disponible).
- Le carnet de santé de l'enfant ou un certificat médical attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer...)

## Situation familiale particulière :

- En cas de séparation ou de divorce des parents : le jugement.
   En l'absence de jugement ou si les deux parents demeurent titulaires de l'autorité parentale, le formulaire d'inscription devra revêtir la signature des deux parents.
- o Pour les familles hébergées : certificat d'hébergement, un justificatif de domicile de l'hébergeant ainsi qu'un document reprenant la nouvelle adresse de la personne hébergée.

### Si demande de dérogation :

Pour les enfants n'habitant pas le secteur de l'école souhaitée, merci de remplir, en plus du formulaire d'inscription\*, la demande de dérogation\* et de joindre en complément un maximum de pièces justifiant la demande.

Pour les non Amandinois, une autorisation de la commune de résidence devra être fournie.

Pour tous renseignements, veuillez contacter le Service Education au 03.27.22.48.73 / enicolas@saint-amand-les-eaux.fr